

Inscriptions le 5 sept. 2026 fête des Associations de 14H00-18H30

Maison dans la vallée à AVON



# Judo Jujitsu

## Contacts Sports FONTAINEBLEAU

### Rentrée 2026-2027



Notre club est accessible à tous, enfants et adultes à partir de 6 ans et de tout niveau.

Les cours se déroulent sur le site de la Faisanderie au gymnase Lucien MARTINEL.

Dojo en rez-de-jardin.

Plusieurs sessions sont proposées :

- JUDO pour les enfants le mercredi après-midi.
- JUDO pour les adultes et enfants à partir de 14 ans les mardi soir et vendredi soir.

KATAS et JUJITSU au programme également.

L'encadrement des cours est assuré par notre professeur diplômé d'Etat.

Age	Horaires
6, 7 et 8 ans débutants.	Le mercredi de 13h45 à 15h00
7, 8 ans non débutants, 9 ans.	Le mercredi de 15h00 à 16H30
10 à 14 ans.	Le mercredi de 16H30 à 18H00
Le cours est confirmé par notre professeur.	
Adultes et enfants à partir de 14 ans.	Les mardi et vendredi de 18H30 à 21H00

#### **Bon à savoir :**

1 cours d'essai gratuit sur les cours de septembre grâce à la carte découverte.

N'oublier pas de faire signer celle-ci auprès du Professeur ou du Président.

#### **TENUE SPORTIVE**

Le judo se pratique avec un Judogi blanc, une ceinture à la taille et pieds nus.

Un tee-shirt blanc peut être porté sous la veste, obligatoire pour les féminines.

Site Web du club JUDO CS Fontainebleau <http://judofontainebleau.ffjudo.com>

Président Club 07 67 17 35 92 Professeur 06 50 00 65 11

**Vous envoyez / demandez par mail les documents d'inscriptions à [judofontainebleau@free.fr](mailto:judofontainebleau@free.fr)**

Inscriptions le 5 sept. 2026 fête des Associations de 14H00-18H30

Maison dans la vallée à AVON

## TARIFICATION

Le tarif comprend :

License-assurance FFJDA + cotisation Club :  
46 € + 159 € soit 205 € au total pour l'année.

-20 € 2ème enfant et plus.

-20 € Etudiants.

-20 € Adulte en reprise d'activité sportive.

-70 € Dispositif Pass'Sport 2026.

**Les remises ne sont pas cumulables.**

Paiement par virement bancaire,

RIB fourni sur demande et dans le dossier d'inscription.

Intitulé du virement :

Nom Prénom du licencié 2026-27

## INSCRIPTIONS SAISON 2026-2027

N'oubliez pas de vous munir de votre dossier d'inscription complet !

### **Pour les enfants : JUDO**

- Lors de la fête des associations Fontainebleau

LE 5 SEPTEMBRE 2026 à la maison dans la vallée à AVON, STAND CS Fontainebleau ,  
DE 14H00 A 18H30.

- Le mercredi 16 septembre de 13H45 à 18H00.

Les cours des enfants reprennent le **mercredi 16 septembre.**

### **Pour les 14 ans et plus, adultes : JUDO-JUJITSU**

- Lors de la fête des associations Fontainebleau

LE 5 SEPTEMBRE 2026 à la maison dans la vallée à AVON, STAND CS Fontainebleau,  
DE 14H00 A 18H30.

Aux heures de cours des mardi et vendredi de 19H00 à 21H00 à partir du 15 Septembre.

Les cours 14 ans et plus, adultes JUDO-JUJITSU reprennent le **mardi 15 septembre.**

## TITRE II : OBLIGATIONS MÉDICALES

### Article 7 : certificat médical

En application de l'article L.231-2 du Code du sport, la fédération, après avis de la commission médicale, détermine pour ses licenciés majeurs les conditions suivantes :

Lors de la première prise de licence en tant que majeur ou à 18 ans et à partir de 30 ans tous les 5 ans (30 ans, 35 ans, 40 ans, etc.), un certificat médical attestant l'absence de contre-indication (CACI) à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins d'un an au jour de la demande de la licence doit être présenté. Dans l'intervalle, l'attestation de réponses négatives à l'ensemble des rubriques du Questionnaire Médical Annuel (QMA) doit être transmise à chaque demande de licence. En cas de réponse positive, un CACI à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six (6) mois devra être produit. Le demandeur doit avoir l'âge requis lors de la saison sportive pour laquelle il demande sa licence. (Exemple : avoir 30 ans au 31 août).

Pour les personnes mineures, et sans préjudice de l'article L.231-2-3, l'obtention ou le renouvellement d'une licence, permettant ou non de participer aux compétitions organisées par la fédération, est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de moins de six (6) mois.

Site Web du club JUDO CS Fontainebleau <http://judofontainebleau.ffjudo.com>

Président Club 07 67 17 35 92 Professeur 06 50 00 65 11

**Vous envoyez / demandez par mail les documents d'inscriptions à [judofontainebleau@free.fr](mailto:judofontainebleau@free.fr)**